

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs

DATE DU BULLETIN : le 31 mars 2026

Objet : Retrait de l'exigence de parrainage

La Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** ») est heureuse d'annoncer le retrait de son exigence de parrainage, et ce, dès maintenant.

Plus précisément, la Bourse a modifié le Guide du financement des sociétés (le « **Guide** ») afin d'en retirer les éléments suivants :

- **Politique 2.2** – *Parrainage et exigences connexes*
- **Formulaire 2G** – *Formulaire d'acceptation de parrainage*
- **Formulaire 2H** – *Rapport du parrain*
- **Formulaire 2I** – *Information sur l'opération*
- **Annexe 2A** – *Lignes directrices pour la procédure d'examen*

Par conséquent, la Bourse a modifié simultanément les politiques et les formulaires suivants du Guide afin de supprimer l'exigence de parrainage. Elle y a également apporté d'autres changements, notamment ceux mentionnés ci-dessous :

- **Politique 1.1** – *Interprétation*
- **Politique 2.1** – *Exigences relatives à l'inscription initiale*; notamment les changements suivants :
 - paragraphes 2.4 et 2.5 : tableaux présentant les exigences relatives à l'inscription initiale révisés pour refléter les pratiques actuelles;
 - paragraphe 2.10 : orientations à l'intention des émetteurs du secteur du pétrole et du gaz mises à jour pour refléter les pratiques actuelles;
 - paragraphe 2.12 : ajout du contenu du bulletin publié par la Bourse le 21 juin 2018 concernant la simplification du processus d'inscription pour les émetteurs des secteurs de l'industrie, de la technologie et des sciences de la vie;
 - les anciennes notes d'orientation pour la Politique 2.1 sont maintenant intégrées à la Politique 2.1.
- **Politique 2.3** – *Procédure d'inscription*; notamment les changements suivants :
 - paragraphe 1.14 : texte modifié pour clarifier les contrats qui doivent être déposés;
 - paragraphes 3.1(f) et (g) : texte modifié pour qu'il soit en phase avec les avis et les attestations requis en vertu d'autres politiques.
- **Politique 2.4** – *Sociétés de capital de démarrage*
- **Politique 2.7** – *Réunions préalables*
- **Politique 2.9** – *Arrêts et suspensions de la négociation et radiation de la cote*; notamment le changement suivant :
 - paragraphe 5.3 : ajout de la définition d'« approbation de la majorité des actionnaires minoritaires ».
- **Politique 2.10** – *Inscription des émetteurs actifs sur les marchés émergents*
- **Politique 3.1** – *Administrateurs, dirigeants, autres initiés et membres du personnel et gouvernance*
- **Politique 3.2** – *Exigences en matière de dépôt et information continue*
- **Politique 3.4** – *Relations avec les investisseurs, activités de promotion et activités de tenue de marché*
- **Politique 4.6** – *Appel public à l'épargne au moyen d'un document d'offre simplifié*

- **Politique 5.2 – Changements dans les activités et prises de contrôle inversées;** notamment les changements suivants :
 - plusieurs paragraphes ont été modifiés pour que le texte soit en phase avec les exigences de la Politique 2.4 – *Sociétés de capital de démarrage* et de la Politique 5.4 – *Structure du capital, entiercement et restrictions relatives à la revente*;
 - le paragraphe 11.1 a été modifié pour refléter les exigences actuelles au sujet des états financiers.
- **Formulaire 2B – Demande d’inscription;** notamment le changement suivant :
 - la rubrique 12 a été modifiée pour englober tous les types de rémunération en titres.
- **Formulaire 3A – Information à fournir dans un prospectus de société de capital de démarrage**
- **Formulaires 3B1 / 3B2 – Information à fournir dans une circulaire de sollicitation de procurations relative à une opération admissible / Information à fournir dans une déclaration de changement à l’inscription relative à une opération admissible**

La liste ci-dessus n’est pas exhaustive. Par ailleurs, ce bulletin ne remplace d’aucune façon les politiques de la Bourse. Par conséquent, nous rappelons aux participants au marché qu’ils doivent se reporter aux versions modifiées des politiques et des formulaires pour prendre connaissance de l’ensemble des changements. En cas de divergence ou de conflit, les versions modifiées des politiques et des formulaires l’emportent.

Vous pouvez consulter la version finale et la version annotée de chacune des politiques et de chacun des formulaires modifiés en vous rendant sur le site Web de la Bourse à l’adresse suivante : <https://www.tsx.com/fr/listings/tsx-and-tsxv-issuer-resources/tsx-venture-exchange-issuer-resources?lang=fr>.

Les termes clés qui ne sont pas expressément définis dans le présent bulletin ont le sens qui leur est attribué dans le Guide.

Pour toute question relative au présent bulletin, veuillez communiquer avec :

Charlotte Bell	Conseillère principale en matière de politiques	604 643-6577	charlotte.bell@tmx.com
Andy Creech	Président, Bourse de croissance TSX	604 602-6936	andrew.creech@tmx.com
Kyle Araki	Directeur général, Inscriptions, TSXV (Calgary)	403 218-2851	kyle.araki@tmx.com
Sylvain Martel	Directeur général, Inscriptions, TSXV (Montréal et Toronto)	514 788-2408	sylvain.martel@tmx.com
Janice Harrington	Directrice, Inscriptions, TSXV (Vancouver)	604 647-7038	janice.harrington@tmx.com